

Le Comité-Directeur de la Confédération Européenne de l'Agriculture (C.E.A.) s'est réuni à Paris, du 28 février au 1^{er} mars, pour étudier la préparation de l'Assemblée Générale qui se tiendra du 23 au 30 septembre prochain, à Venise.

Parmi les principaux sujets qui seront traités par l'Assemblée Générale, nous relevons : la Coopération Européenne dans la vente de produits agricoles (étude des projets Plim, Marshall, Plan, C.E.A.), la protection des dénominations de produits agricoles dans le commerce international (surtout fromage et vin); les mesures tendant à développer et encourager la petite exploitation paysanne en Europe, etc...

Soyons unis pour être forts

Nous apprenions voici trois semaines qu'à la suite d'une réunion tenue à la Chambre d'Agriculture de Casablanca, à laquelle assistaient pour la Tunisie, MM. Michel et Petitpierre, il avait été créé un « Comité Permanent Interprofessionnel des Légumes France-Afrique du Nord ».

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle institution qui tend à grouper producteurs et négociants de légumes d'Afrique du Nord et de la Métropole, en vue d'établir des règles de qualité et de présentation, de les faire respecter, d'assurer en outre le maintien des prix en même temps que s'organise la prospection et la propagation de sur les divers marchés.

En effet, qu'on le veuille ou non, l'Afrique du Nord constitue un ensemble économique homogène du fait de ses productions, de ses besoins et de ses débouchés, il est donc de toute nécessité, face à une concurrence étrangère implacable, de voir s'unir les 3 blocs qui la constituent de façon à conquérir des débouchés qui deviendront de plus en plus nécessaires pour assurer un écoulement normal de leurs produits.

Les producteurs d'agrumes l'ont compris depuis assez longtemps et voici quelques années, un Comité Permanent Nord-Africain des Agrumes se constituait dont notre sympathique ami, M. Nourreddine Zaouche, bien connu à Tunis, est le dynamique Vice-Président.

Il y a deux ans à peine, un autre Comité se créait, celui des Blés durs, mais il ajoutait un autre maillon à sa chaîne, la Métropole. C'est que les producteurs ont en effet compris que si l'Afrique du Nord fait réellement un tout sur le plan économique, elle ne peut se passer de la Métropole, pour la conquête des marchés devant les entités complexes et puissantes que tendent de plus en plus à former les nations que rapprochait jusqu'à présent

la seule similitude de besoins.

C'est là le jeu normal de l'évolution. Si pendant longtemps l'agriculteur a pu travailler seul et vendre lui-même ses produits, il a naguère senti la nécessité de s'unir aux autres dans le Syndicalisme et la Coopération pour défendre et écouler à bon compte le fruit de son travail. Réalisée d'abord sur le plan strictement local, l'union a vite franchi l'échelon régional pour arriver au plan national, lui-même maintenant largement et définitivement dépassé.

Que l'on nous permette, à cette occasion, de rappeler ce que nous disions ici-même le 22 juillet dernier :

« ...C'est dire plus clairement qu'il leur faudra conquérir les marchés, faire connaître leur marchandise, étudier leurs prix, s'enquérir du goût des acheteurs éventuels et soigner la publicité. Car la concurrence est aussi malheureusement à l'échelle du marché et maintenant seuls les organismes d'Etat ou les vastes groupements professionnels, comme la C.G.A. pour les produits agricoles, peuvent disposer des moyens de lutte et de propagande appropriés. »

C'est pourquoi, nous ne pouvons qu'approuver nos producteurs de fruits, de légumes et de céréales, de s'unir ainsi en groupements professionnels -- voire interprofessionnels -- franco-nord-africains. C'est, à notre avis, le seul moyen de lutter contre l'apre concurrence qui se fait jour sur les marchés mondiaux. Ils seront ainsi plus forts non seulement pour affronter leurs rivaux, mais unissant leurs moyens, ils disposeront de possibilités bien plus grandes de prospection et de propagande, sans parler du poids de leurs avis auprès de gouvernements trop souvent enclins à ignorer leur existence au moment de signer des accords commerciaux.

T. A.

Brillante réussite Coopérative

Le Silo de la COSEM sera inauguré le 11 Avril par M. PERILLIER, Résident Général

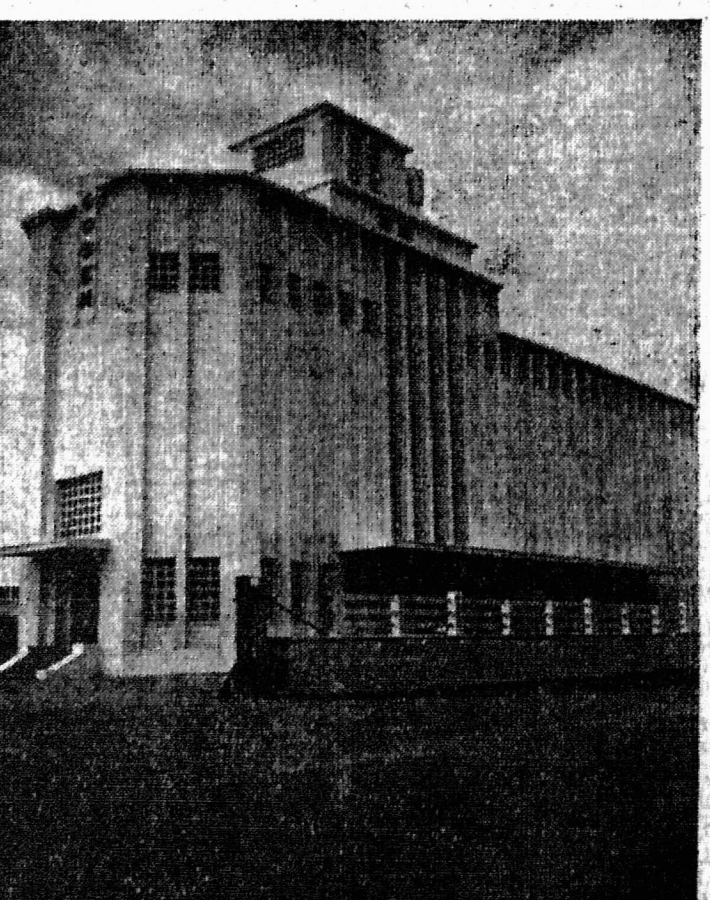
Mercredi prochain, 11 avril, M. Louis Perillier, Résident Général de France, inaugurera, en présence des plus hautes personnalités de la Régence, le magnifique silo que la C.O.S.E.M. vient de faire construire à La Manouba, face aux silos « Maurice Cailloux », ajoutant ainsi une réalisation de plus à l'équipement agricole de la Tunisie, équipement que bien des pays peuvent à juste titre nous envier.

Ce que représente ce silo, ce qu'il a coûté d'efforts, sera sans nul doute évoqué avec éloquence par les divers orateurs qui se succéderont lors de l'inauguration. Ce à quoi nous voudrions plus simplement rendre hommage aujourd'hui, c'est la foi, la ténacité et le dévouement qui n'ont cessé d'animer les créateurs de cette belle œuvre. M. Alémand d'abord, l'actif président de la C.O.S.E.M., les membres du Conseil d'Administration et M. Guibert, directeur, dont la compétence n'a d'égale que sa modestie.

A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS

Une réunion d'étude aura lieu le jeudi 26 courant à 14 h. 30, à la Maison des Agriculteurs.

M. Ariès, Chef du Service de la Documentation à l'I.F.A.C. (Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux), présentera quelques aspects de la culture fruitière aux U.S.A., d'après les missions de l'I.F.A.C.



LA COMMISSION DES BLÉS DURS

Suivant la décision prise l'an dernier à Constantine, la Commission des Blés durs se réunira cette année à Tunis, du 9 au 15 avril. Le programme des réunions n'a

LA TUNISIE AGRICOLE

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens

(Union de Tunisie de la C. G. A.)

Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Téléphone : 76.45

Abonnement : 300 fr. par an — Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » — Tunis R.P. 10.306

La réévaluation des bilans dans les Coopératives

Avant d'aborder l'étude de la réévaluation dans les coopératives, je crois bon de rappeler quels ont été les buts de cette opération dans les entreprises commerciales et industrielles.

La réévaluation des bilans a eu un double but :

- obtenir que les bilans traduisent plus exactement la situation réelle des entreprises, en uniformisant les avoirs et leurs engagements et en les faisant ressortir à leur valeur actuelle, compte tenu de la dépréciation du franc;
- permettre, grâce à une marge d'amortissement plus grande dégagée à la suite de la réévaluation, la reconstitution et le maintien dans les exploitations, à l'abri des prélèvements fiscaux, des capitaux engagés, ou leur équivalent en monnaie actuelle.

En outre, la plus-value qui se dégage peut être incorporée au capital dans des conditions fiscales avantageuses. Cette dernière opération a pour résultat de compenser pour les actionnaires la dépréciation de la monnaie.

Les questions fiscales mises à part, les buts obtenus dans une société coopérative par la réévaluation des bilans seront les mêmes.

Pour les coopératives, une difficulté s'était élevée cependant, portant sur le principe même, non pas de la réévaluation, mais de l'incorporation de la plus-value au capital. En effet, le statut de la coopérative prévoit que les sociétés coopératives bénéficient de l'impôt de l'Etat, d'une part, d'avantages fiscaux considérables, d'autre part, mais qu'en contrepartie, les bénéfices de liquidation appartiennent à l'Etat. Par conséquent, l'apparition de la plus-value de réévaluation, représentant en fait une plus-value, porterait en fait sur le capital de l'Etat.

Cependant, si ce point était exact en théorie, il aboutissait en fait à une anomalie. En effet, un coopérateur avant souscrit des parts en 1914 (il y en a à Tunis), s'il venait à se retirer en 1950, ne toucherait que la même somme que celle qu'il avait versée en 1914. Il y avait là une criante injustice.

C'est pour cela que le Service de la Mutualité en Tunisie, à qui je me plais ici à rendre hommage, a fait approuver non seulement le principe de la réévaluation des coopératives, mais même la possibilité de l'incorporation au capital d'une partie de la plus-value.

Ces considérations générales énon-

ciées, je vais exposer maintenant succinctement :

Les modalités de la réévaluation, tant pour les éléments d'Actif (ou de Passif), que pour le capital.

J'attire, ensuite votre attention sur les conséquences de la réévaluation.

MODALITÉS DE LA RÉÉVALUATION

Les conditions posées pour pouvoir réévaluer un bien sont :

- qu'il existe réellement et effectivement dans l'actif de l'entreprise au moment de la réévaluation;
- qu'il soit susceptible d'utilisation s'il s'agit d'une immobilisation.

Ceci dit, la réévaluation est facultative : une entreprise peut ne réévaluer qu'une partie de ses biens. Il est évident cependant qu'elle a intérêt, d'une manière générale, à réévaluer l'ensemble de ses immobilisations afin de présenter une situation homogène.

Le législateur n'a fixé que des limites maximales aux valeurs que l'on peut donner aux biens réévalués. Ces limites sont atteintes par l'utilisation des indices qu'il publie. En outre, l'entreprise reste libre d'agir dans cette limite, sans l'atteindre, s'arrêtant au tiers ou aux deux tiers par exemple.

Je rappelle qu'il n'est pas obligatoire d'utiliser entièrement la limite offerte par les indices, mais que l'on peut se tenir en dessous.

Dans ce cas, il faut que les amortissements soient réduits dans les mêmes proportions que les éléments d'actif.

Les règles ainsi définies doivent être appliquées à chaque élément séparément. Ce n'est que dans le cas où la comptabilité ne peut donner de renseignements suffisants pour le faire, que l'Administration admet qu'il s'agit d'une réévaluation globale d'immobilisations, de même nature, acquises au cours d'un même exercice.

— Valeurs mobilières. — En ce qui concerne la valeur à retenir varie selon qu'il s'agit de titres cotés ou non cotés.

Pour les titres cotés, elle est donnée par le cours moyen du dernier mois de l'exercice ou la valeur obtenue en multipliant le prix d'acquisition par l'indice afférent à l'année au cours de laquelle la valeur a été effectivement entrée dans le patrimoine de l'entreprise, cela si cette dernière valeur est inférieure à la première.

Pour les titres non cotés, la valeur à retenir est la valeur intrinsèque du titre ou celle résultant de l'application des indices, comme il vient d'être dit pour les titres cotés.

En ce qui concerne les parts de sociétés coopératives, théoriquement, il faudrait agir comme pour les titres non cotés, c'est-à-dire multiplier le montant de chaque souscription par l'indice de l'année correspondante.

Cependant, étant donné qu'en fait, ainsi qu'il sera dit par ailleurs, la quantité de parts nouvelles attribuées pourra ne pas être égale aux chiffres

obtenus en appliquant les indices, il faudra attendre pour déterminer exactement la nouvelle valeur que l'ensemble des réévaluations soient à peu près terminées.

— Créances et dettes en monnaie étrangère. — En ce qui concerne ces éléments, la réévaluation doit se faire en prenant pour base d'évaluation le dernier cours officiel connu à la date du bilan révisé.

Il y a lieu de noter du reste que, selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, les devises étrangères, les créances et dettes en monnaie étrangère, devaient toujours être évaluées à la date du bilan pour l'établissement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La réévaluation ne fait que reprendre une pratique ancienne en spécifiant toutefois que la plus-value de compensation faite avec les moins-values, est portée en franchise d'impôt à la réserve spéciale de réévaluation.

En ce qui concerne les créances et les dettes en francs, la valeur à retenir est la valeur nominale. Lorsqu'il y a lieu, il est logique de réduire cette valeur nominale par la constitution de provisions pour créances douteuses ou irrécouvrables. La valeur nominale est ainsi ramenée à la valeur actuelle.

Ce procédé est conforme aux règles juridiques qui veulent qu'un bilan, reflétant la situation exacte d'une entreprise, ne soit ni surestimé, ni sous-estimé. Naturellement, pour que l'Administration puisse admettre ces provisions, il faut qu'elles soient normales eu égard à l'importance de la clientèle et aux pertes subies au moyen sur les créances.

(Lire la suite en 2^{ème} page)

par JEAN LAFON
EXPERT COMPTABLE
DIPLOME PAR L'ETAT

Au Concours Général Agricole de Paris les produits tunisiens ont remporté un réel succès

Au Concours Général Agricole qui s'est tenu à Paris du 27 février au 5 mars 1951, les exposants tunisiens ont remporté de nombreux prix dont une première liste vient de parvenir.

- HUILE D'OLIVE D'AFRIQUE DU NORD**
Diplôme de Médaille d'Or
Union des Producteurs Oléicoles de Tunisie Sud (U.P.O.T.S.).
- VINS**
Diplôme de Médaille d'Argent (grand module)
M. A. Bouricha, à Sfax.
M. Henri Bena, à Sfax.
- Diplôme de Médaille de Bronze
M. Caravita Raphaël, à Sfax.
- Diplôme de Médaille d'Argent (grand module)
M. Nafar (mistelles de muscat Muscat d'Alexandrie).
Société du Domaine de Crétéville - Mornag (blanc).
Fermes Françaises - Saint-Cyprien (rouge).

- « Clos » Potin (rouge, 13°).
Diplôme de Médaille d'Argent
MM. Lavau (mistelle).
Domaine d'Hassen-Bey (blanc).
Marquay (Pédrosimenes blanc).

- FRUITS**
Diplôme de Médaille d'Or
M. Charles Dumas, à Tunis (dattes Deglet Ennur).

- Distillerie Coopérative Viticole de Tunisie, à Djebel-Djelloud (jus d'oranges).

- Diplôme de Médaille d'Argent (grand module)
M. Zauouche, à Menzel-bou-Zelfa (oranges maltaises).
M. Petitpierre, à La Soukra (pomelos).

- M. Cuénod, à Hammamet (citrons du pays).
D.C.V., à Djebel-Djelloud (jus de pamplemousse).

- Diplôme de Médaille d'Argent
M. Cuénod, à Hammamet (citrons eureka et lunari).
Société Anonyme de l'Oasis, à El-Hamma du Djird (dattes).

- Diplôme de Médaille de Bronze
M. Zauouche, à Menzel-bou-Zelfa (oranges maltaises).
D. C. V. de Tunisie (jus de pamplemousse).

- LEGUMES FRAIS**
Mentions
MM. Pons et Fils et Torrès, à Djedda (Tunisie), artichauts.

- M. Delmas Isidore, à Chaouat (Tunisie), artichauts.

En raison du court délai qui a été donné aux exposants pour préparer leur présentation, ce palmarès est tout à l'honneur des produits tunisiens et de leur qualité qui a été particulièrement appréciée.

Georges REYNIER.

Mérite Agricole

« La Tunisie Agricole » est heureuse d'adresser ses vives et sincères félicitations, aux personnalités suivantes qui viennent de se voir décerner le Mérite Agricole :

GRADE D'OFFICIER
Ben Khalifa Salah, agriculteur et caïd à Sfax.
Buisson (Jean), agriculteur à Khedida.
Kammoun Taleb ben Ibrahim ben Said, agriculteur à Sfax.
Mesclon (Marius, Henri), agriculteur à Saint-Germain.

GRADE DE CHEVALIER
Abdelshaffar Mohamed ben Mosbah ben Ali, agriculteur à Mateur.
Ben Omar Rachid ben Mustapha, agriculteur et caïd à Zaghouan.
Ben Romdane Djilani, agriculteur et caïd à Mateur.
Bondin (Albert), agriculteur à Tunis.
Bourne (Didier, Charles, Antoine), agriculteur à Doumens, près de Béja.
Branca (Jean-Baptiste), agriculteur à Chaouat.
Chouchan (Joseph, Louis), agriculteur à El-Afarag (Béja).
Dagnéau (Georges, Auguste, Louis), ingénieur des mines à Djedda.
Dornier (Pierre, François, Edmond), Père Blanc, Supérieur du Domaine de Thibar.

El Hadj Sellami ben Aïffa ben Ali Sellami, agriculteur à la Hencha (Caïdat de Djebennana).
Fadhel Mohamed ben El Abed, agriculteur à Zaghouan.
Grech (Charles, Vincent, Antoine), directeur général de la Caisse Mutuelle Agricole à Tunis.
Lanthouette (Eugène, Anatole), chef jardinier, horticulteur à Tunis.
Mabrouk Ahmed ben M'Hamed ben Hadj Ali, agriculteur à Monastir.
Mozziconacci (Dominique), agriculteur à Robna.
Najar Tahar, agriculteur à Kalroun.
Rabet Mohamed, agriculteur et caïd à Kasserine.
Remond (Vincent), agriculteur à Sidi-Tabet.
Segondy (Jean, Armand), agriculteur à M'Rira par Nassen.
Sfar M'Hamed, agriculteur à Sidi Bouzid.
Tropis (Raymond, René), chef de service à la Société Agricole à Tunis.
Vénèque (Jean, Louis), agriculteur à El Houffia, près de Béja.
Gonfalone (Sauveur), maréchal des logis-chef, commandant la brigade de Gendarmerie de Souk-el-Khemis.
Duvail (Georges, Achille, Louis), employé de bureau au Crédit Mutuel Agricole à Tunis.

Nous espérons pouvoir prochainement publier le compte rendu qu'ils en feront eux-mêmes.

Nous croyons cependant utile de noter dès à présent l'essentiel de ce que nous avons retenu de nos conversations avec eux.

Les conviendrait d'abord de préciser que leur programme, quoique très chargé, ne leur a pas permis de tout voir de l'aspect agricole de la Tunisie; leurs objectifs principaux ont été le Sud irrigué (To-

zeur, Gabès); l'oléiculture et l'oléiculture (Sfax, Enfidha, Djeradou); l'équipement de la région Nord, principalement dans ses manifestations coopératives aux abords de Tunis.

Il n'est pu jeter qu'un coup d'œil rapide sur les autres aspects de l'agriculture tunisienne, pendant un voyage trop limité dans le temps.

A Sfax, ils ont été émerveillés — le mot n'est pas seulement de commande — par le succès qui a couronné les efforts faits par les producteurs. Les jeunes Agris ont su discerner la diversité des problèmes qui se sont posés aux oléiculteurs; ils ont admiré l'acharnement avec lequel ceux-ci se sont appliqués à la résoudre, et surtout la haute technicité mise au service de cette volonté d'aboutir.

En ce qui concerne l'oléiculture, ils ont constaté à l'Enfidha l'esprit de modernisation qui a animé les dirigeants; à Djeradou, ils ont vu à l'honneur de la S.C.O.N.T., le résultat qu'on pouvait obtenir en étudiant le problème de l'huile dans une localité agricole formée d'ingénieurs agricoles, ils ont été particulièrement frappés par la nécessité de l'interprétation des techniques pour arriver à un tel résultat. Ils en ont certainement tiré une leçon profitable, à savoir que l'enseignement agricole forme tout et que ses différentes branches trouvent leur point de jonction au moment des réalisations.

Les jeunes Agris nous ont dit qu'ils avaient également ressenti fortement ce fait à la visite des Silos de La Manouba et des installations de la C.O.S.E.M., qu'ils ont eu la chance de voir avant leur achèvement complet; ils en ont mieux compris le travail de conception qui avait précédé l'exécution.

De l'ensemble des impressions que l'on nous ont fait part — impressions encore confuses et chaotiques — il semble ressortir que les termes « QUALITE » et « PROGRES » dominent le souvenir qu'ils garderont de la Tunisie.

à Sfax.

Diplôme de Médaille d'Argent (grand module)
M. A. Bouricha, à Sfax.
M. Henri Bena, à Sfax.

Diplôme de Médaille de Bronze
M. Caravita Raphaël, à Sfax.

Diplôme de Médaille d'Argent (grand module)
M. Nafar (mistelles de muscat Muscat d'Alexandrie).
Société du Domaine de Crétéville - Mornag (blanc).
Fermes Françaises - Saint-Cyprien (rouge).

« Clos » Potin (rouge, 13°).
Diplôme de Médaille d'Argent
MM. Lavau (mistelle).
Domaine d'Hassen-Bey (blanc).
Marquay (Pédrosimenes blanc).

FRUITS
Diplôme de Médaille d'Or
M. Charles Dumas, à Tunis (dattes Deglet Ennur).

Distillerie Coopérative Viticole de Tunisie, à Djebel-Djelloud (jus d'oranges).

Diplôme de Médaille d'Argent (grand module)
M. Zauouche, à Menzel-bou-Zelfa (oranges maltaises).
M. Petitpierre, à La Soukra (pomelos).

M. Cuénod, à Hammamet (citrons du pays).
D.C.V., à Djebel-Djelloud (jus de pamplemousse).

Diplôme de Médaille d'Argent
M. Cuénod, à Hammamet (citrons eureka et lunari).
Société Anonyme de l'Oasis, à El-Hamma du Djird (dattes).

Diplôme de Médaille de Bronze
M. Zauouche, à Menzel-bou-Zelfa (oranges maltaises).
D. C. V. de Tunisie (jus de pamplemousse).

LEGUMES FRAIS
Mentions
MM. Pons et Fils et Torrès, à Djedda (Tunisie), artichauts.

M. Delmas Isidore, à Chaouat (Tunisie), artichauts.

En raison du court délai qui a été donné aux exposants pour préparer leur présentation, ce palmarès est tout à l'honneur des produits tunisiens et de leur qualité qui a été particulièrement appréciée.

Georges REYNIER.

Esso

présente

une huile aux
qualités vraiment
extraordinaires.

ESSO EXTRA MOTOR OIL

L'huile que vous attendiez!!

PUBLICIA

Cours et Mercuriales

Les cours publiés ci-dessous sont
tous indiqués en francs aux cours of-
ficiels du change, et ne sont valables
que pour les dates précises.

FRUITS ET LEGUMES

ETRANGER
Les prix indiqués sont ceux pratiqués dans la vente des grossistes aux détaillants et non dans la vente des producteurs aux grossistes.

GRANDE-BRETAGNE (Londres — 14 au 20 mars).
Citrons. — Prix enregistrés : d'Espagne, 1.880 à 2.115 frs la caisse.

Oranges. — La concurrence actuelle s'établit entre les productions israélienne et espagnole. La concurrence n'est, du reste, ni directe, ni très accentuée, car chacune de ces deux productions conserve une clientèle fidèle.

Les prix semblent suivre un palier peu élevé par rapport aux autres marchés du Continent. Ceux enregistrés sont les suivants : oranges d'Espagne, 1.410 à 1.504 frs la caisse de Navel.

BELGIQUE Anvers, 27 mars).
Citrons : d'Espagne, 2.100 à 2.485 frs la caisse; d'Italie, large, 2.975 à 3.115; boxes, 2.520 à 2.709; boxes 360, 2.520 à 2.730.

Oranges : d'Espagne, Blood, Oval, 1.585 à 2.240; Sanguines, 2.149 à 2.485; Cadenera, 1.904 à 2.625; Blondes, 1.680 à 1.995; Navel, 1.450 à 2.555 frs; d'Israël, 1.764 à 2.380 frs la caisse.

Pamplemousses : d'Israël, 1.694 à 2.380 frs la caisse.

ALLEMAGNE (Munich — 17 au 23 mars).
Citrons d'Italie, 2.500 à 2.667 frs la caisse.

Oranges d'Italie, blondes, 4.834 à 5.417 frs le quintal; Sanguines, 5.667 à 6.417 frs; d'Espagne, Navel, 7.084 à 7.501.

METROPOLE
HALLES CENTRALES DE PARIS (4 avril).

Légumes. — Artichauts d'Afr. du N., 40-80; carottes nouv. d'Afr. du N., 25-45; courgettes d'Afr. du N., 90-100; haricots verts d'Afr. du N., 150-500; pois verts d'Afr. du N., 70-85; pois mange-tout d'Afr. du N., 10-90; pommes de terre nouv. d'Afr. du N., 22-40; tomates d'Afr. du N., 100-150.

Fruits. — Citrons Italie, Espagne, 65-80; citrons d'Afr. du N., 60-75; dattes en vrac, 90-130; dattes en paquets, 100-150; figues sèches d'Afr. du N., en paquet, 100-130; mandarines d'Afr. du N., 120-160; oranges d'Italie, 85-110; oranges d'Espagne, 95-120; oranges d'Afr. du N., 90-120; Pamplemousses, 70-100.

TUNISIE
MARCHÉ DE GROS DE TUNISIE (4 avril — Prix au kilo).

Légumes. — All. sec. 14-20; vert, 12-18; artichauts, la dz. 13-50; asperges, 50-200; betteraves, 10-12; blettes, 3-10 (arabes, 8); cardons, 10; carottes, 3-6; céleri, 15; choux, 7-20; choux-fleurs, 30; choux-raves, 8-10; courges, 10-20; courgettes, 50-120; épinards, 7-20; fenouils, 2-10; fèves, 8-17; navets blancs, 9 (du pays, 9); oignons verts, 5-15 (ronds, 15-25); petits pois, 14-17; persil, 6-20; poireaux, 2-16; pois-vrons piquants, 35-40; pommes de terre du pays, 10-25 (importées, 12); radis, 12-14; salade : chicorée, 12; laitue, 9-25; tomates, 20-90 (rondes, 120).

Fruits. — Bananes, 140-150; bergamotes, 35-40; citrons, 12-28; fraises, 250-300; mandarines, 50-70; nêfles, 70; oranges deuces, 50-70; diverses, 25-70; pommes, 100-120; produits de basse-cour. — Œufs, 37-42; blondes, 45-62.

COURS DES VINS

METROPOLE
(28 mars 1951)

D'après « Le Journal de la France Agricole », la situation en Algérie serait assez confuse. Si les affaires y sont rares — la première tranche étant épuisée depuis longtemps et la deuxième étant déjà bien entamée par l'artifice des transferts d'échelonnement — les prix se maintiennent toujours fermement. Sur cette deuxième tranche, on ne trouve rien à moins de 320, 325 francs le degré-hecto auval pour des 12 degrés rouges d'Alger ou de Bône, et rien à moins de 340 à 350 francs le degré pour les 12 degrés à Orlan.

Les 14 degrés de l'Oranais, très recherchés, ont, semble-t-il, atteint la cote de 400 francs le degré. Quant aux Mascara de même degré, il faut payer le prix inacceptable de plus de 400 francs le degré.

Du fait de la rarefaction des arrivages, on note, par manque de fret, une baisse sensible de sa valeur. Il se trouve être à des taux peu rémunérateurs : moins de 2 francs ou litre et même 1 fr. 75 ou fr. 2.

Sète (28). — Vins de pays, insuff. d'off. — D'Algerie : Alger, jusqu'à 10°, pas d'off.; 11 à 12°, 350-360; Orlan, 12 à 12°, 370-380; 13 à 13°, 385-395; 14 et au-dessus, 410. — Tunis : 12°, 320-330; 13 à 13°, 370-380.

TUNISIE
Office du Vin — 5 avril.
Peu d'affaires. Marché local extrêmement calme.

Quai Tunis exportation : 340 frs le degré.
Cours local : 300 frs le degré.

HUILE D'OLIVE

METROPOLE
Le marché est assez actif et les prix fermes, par suite de la rareté des huiles de graines, en particulier des arachides.

Les huiles surfines et extra de Tunisie offertes à 295-305 au début de mars ont atteint par petits paliers successifs en cette fin de mois 330 et 340.

On constate cette année que les huiles se dépolluent difficilement : peu de moulins étant équipés de filtres, les livraisons d'huile limpide sont retardées.

PORC

METROPOLE
Paris (La Villette — 29 mars).
Vente plus soutenue, par suite d'un ralentissement d'arrivages.

Cours pratiqués : bons porcs de viande, 225 à 229 le kilo vif avec quelques suiets choisis légèrement mieux; porcs gras, 222 à 227; porcs maigres et fonds de parquets, 220 à 225; petits porcs, 170 à 185; cochons, 17 à 190; verrats, 55 à 67.

Marseille (2 avril).
Porcs sur pieds, 240 à 250; porcs à la cheville, 290 à 300.

TUNISIE
Prix enregistrés — Porcs de 1er choix (100 à 120 kg.) : 165 à 170 frs le kilo vif; cochons, selon qualité, 120 à 140 frs.

Tendance ferme, malgré la diminution sensible des abattages locaux.

LEGUMES SECS

TUNISIE
Communiqué par la Compagnie Algérienne de Meunerie, le 5 avril :
Fèves, 25; pois chiches, 30-33; féveroles, 25-28; haricots, 60-70; pois ronds, 23-24; lentilles vertes, 37-42; blondes, 45-62.

ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

GRÊLE INCENDIE ACCIDENTS

BETAIL

MAISON DES AGRICULTEURS
6, Avenue Roustan — TUNIS

PRODUCTION AGRICOLE ALGERIENNE 1950 : 115 MILLIARDS DE FRANCS

En 1950, la production agricole de l'Algérie a donné un revenu évalué à 115 milliards de francs.

Ce revenu se décompose sensiblement ainsi : céréales d'hiver, 16 millions 600.000 q., soit 43,3 milliards de francs; production viticole, 14,8 millions d'hl, soit 40 milliards de francs; pommes de terre, 180.000 t., soit 3,6 milliards de francs; tomates, 120.000 t., soit 3,12 milliards de francs; autres légumes, 450.000 t., soit 9 milliards de francs; asperges, 250.000 t., soit 9 milliards de francs; olives, 105.000 t., soit 12,1 milliards de francs; dattes, 100.000 t., soit 2,2 milliards de francs; légumes secs, 47.000 t., soit 1,7 milliards de francs; tabac, 19.000 t., soit 1,9 milliards de francs.

Le restant du revenu est constitué par les recettes provenant du coton, du lin, des figues, des céréales de printemps, etc.

Sur ces 115 milliards, 85 sont commercialisés et 30 constituent la partie destinée à la consommation familiale (Ag. P.).

TROP DE PLUIES

EN GRANDE-BRETAGNE:
LES RECOLTES SONT MENACEES

En Grande-Bretagne où, cette année, tous les records de pluie ont été dépassés, on souligne que si le temps ne s'améliore pas bientôt, il peut devenir une véritable calamité et coûter des millions de livres au pays. Dans tout le pays, les semences ont été lavées et les semailles sont très en retard, et à l'exception de quelques régions un peu moins humides que les autres, tout le travail extérieur est impossible dans la grande majorité des exploitations. Et on annonce que les pluies continueront encore pendant un certain temps.

La récolte qui souffre le plus du mauvais temps est le blé d'hiver qui a été noyé. Toutefois, si le temps s'améliore, il est possible que les agriculteurs britanniques recourent à l'usage de la machine à vapeur pour semer les récoltes de printemps, et si le beau temps ne vient pas rapidement, il risque d'y avoir pénurie de pommes de terre en juin et en juillet (Ag. P.).

LES PLANTATIONS DE VIGNE AUGMENTENT EN U.R.S.S.

Dans les régions méridionales de l'U.R.S.S., on prévoit qu'environ 20.000 ha de vignes nouvelles seront plantées dans les kolchozes et autant dans les kolkhozes spécialisés.

La plantation de plusieurs millions de plants de vigne est par ailleurs envisagée dans les vignobles déjà existants (Ag. P.).

Contre la Pasteurellose

La Fédération nationale ovine communique :

Le laboratoire coopératif national des éleveurs rappelle aux éleveurs que contrairement à la vaccination généralisée depuis que la vulgarisation a mis les maladies parasitaires au premier plan de l'élevage ovin, toutes les diarrhées ne sont pas d'origine parasitaire. De multiples causes peuvent intervenir et particulièrement des infections microbiennes.

Il existe une forme de pasteurellose (maladie répandue dans toutes les espèces et notamment chez les ovins) qui, depuis deux ans environ, cause de nombreuses pertes dans les troupeaux. Elle peut revêtir une forme uniquement intestinale, se traduisant par des diarrhées violentes et incoercibles, suivies d'amaigrissement et amenant la mort. A l'autopsie, on trouve les intestins congestionnés, les reins décolorés et le foie marbré.

L'évolution de la pasteurellose est donc assez semblable à celle de la strychnine gastro-intestinale.

Il existe, cependant, un signe révélateur qui permet à l'éleveur de reconnaître la diarrhée d'origine microbienne : l'écume rose, car il n'y a pas d'anémie.

Le traitement des entérites d'origine microbienne est variable suivant les symptômes de la maladie en cours.

Le traitement à la sumedine donne de bons résultats en cas de pasteurellose, s'il est appliqué préventivement.

Il est généralement possible d'éviter un autarcisme en cas de pasteurellose, les cas il est recommandé de faire effectuer des analyses et autopsies par les laboratoires de médecine, et la Fédération nationale ovine rappelle que son service vétérinaire est à la disposition des éleveurs pour ces travaux (Ag. P.).

LIVRES ET REVUES

ENCYCLOPEDIE FAMILIALE LAROUSSE

Les travaux à la maison

Les objets en marbre qui ont été cassés peuvent être facilement réparés en les collant avec une dissolution de silicate de potasse. Une pression de quelques instants est suffisante pour assurer la prise.

Pour teindre le marbre, il est nécessaire de le chauffer. Pour le teindre en noir, l'enduire d'une solution de nitrate d'argent. La coloration verte s'obtient avec une solution de vert-de-gris appliquée à chaud; la rouge s'obtient avec une solution chaude de carmin; la bleue, avec une solution de sulfate de cuivre; le pourpre, avec la fuchsine. Bien laisser pénétrer les colorants dans les pores du marbre chaud. Lorsque celui-ci est refroidi, laver à grande eau et lustrer à l'huile de lin.

Les pierres de l'habitation qui requièrent le plus de soins sont surtout les marches de perrons ou d'escaliers.

Dans le cas où les pierres sont tendres et présentent des marques d'usure, on peut les durcir en les enduisant d'une dissolution de silicate de potasse, ou mieux, d'une dissolution de fluosilicate ferreux ou métallique, qui pénètre dans la pierre et n'y laisse que des composés insolubles. Par ce moyen, on peut durcir les pierres tendres au point de pouvoir les polir, ce qui diminue leur usure. (Extrait du fascicule n° 18 de l'ENCYCLOPEDIE FAMILIALE LAROUSSE, qui vient de paraître).

Entretien du mobilier.
Il existe dans le commerce des produits spéciaux pour la lutte contre les vers; on les injecte dans chaque trou du bois avec une petite seringue. On peut utiliser également du sublimé corrosif (chlorure mercureux) très dilué, de l'essence de térébenthine ou même de l'essence ordinaire. Les trous seront ensuite bouchés avec une pâte siégeant ci-dessus.

Un meuble peut aussi présenter des taches qu'il importe de faire disparaître.

Voici deux formules de mastic à boucher :

1° Résine 90 gram.
Huile de lin 1 litre
Faire dissoudre à chaud la résine dans l'huile, puis mettre en réserve; au moment de l'emploi, mélanger ensemble :

Huile résinée (précédemment faite) 100 gr.
Craie en poudre fine 100 gr.
Farine 100 gr.
Colorant à volonté.

Préparer à chaud, d'autre part, une colle à bois et la mélanger à la mixture précédente.

2° Briques en poudre : 92 %.
Litharge finement pulvérisée : 8 pour cent.

Huile de lin en quantité suffisante pour faire une pâte épaisse. (Extrait du fascicule n° 19 de l'ENCYCLOPEDIE FAMILIALE LAROUSSE).

REVUE DE L'ELEVAGE

Comment rendre une porcherie plus rentable grâce à une nouvelle méthode d'engraissement des porcs qui vous les amènera à 100 kg. en moins de 8 mois?

Connaissez-vous les causes des avortements qui occasionnent tant de pertes à de nombreux éleveurs du fait qu'ils ne peuvent mettre en œuvre les moyens de lutte efficaces?

Demain, la concurrence des races étrangères sera-t-elle résolue par les ententes agricoles connues sous le nom de pool agricole?

Existe-t-il une alimentation économique des veaux permettant de mettre l'éleveur à l'abri des accidents tout en diminuant ses frais?

Vous trouverez dans le numéro de mars de « La Revue de l'Elevage » les judicieux conseils qui répondent à toutes ces questions que vous pouvez vous poser.

A la suite d'un accord spécial, entre notre journal et « La Revue de l'Elevage », ceux de nos lecteurs que tous les sujets d'élevage intéressent, recevront gratuitement, sur simple demande, un numéro spécimen habituellement vendu 60 fr.

Ecrivez de notre part à « La Revue de l'Elevage », 14, rue Notre-Dame des Victoires, Paris, 2me, pour profiter gratuitement de cet avantage réservé à nos lecteurs.

UNE REVUE POUR VOUS : L'OBSERVATEUR AGRICOLE

L'agriculteur moderne doit, pour suivre l'évolution constante et rapide des connaissances humaines, faire appel à une documentation chaque jour plus importante et plus variée. Mais la dispersion des études, des échos, des documents susceptibles de l'intéresser et le temps limité dont il dispose l'empêchent de rechercher tout ce qui traite de sa vie ou de son métier dans une multitude de publications.

C'est pourquoi, adaptant au monde rural la formule du « Digest », une équipe de spécialistes des questions agricoles vient de lancer une revue mensuelle, « L'Observateur Agricole », dans laquelle les agriculteurs trouveront, reproduits ou condensés, des articles et des informations spécialement choisis à leur intention et qui leur donneront une documentation indispensable à leur si beau métier.

Nous avons sous les yeux le premier numéro mis en vente. Présenté sous un format facile à conserver, avec une couverture en trois couleurs, il comprend 80 pages de textes et n'est vendu qu'au prix de 50 francs.

Chaque mois, pour 50 fr., il sera possible de se procurer, grâce à « L'Observateur Agricole », des enseignements précieux sur tout ce qui concerne la vie paysanne.

Nous ne saurions trop recommander aux agriculteurs de Tunisie d'acheter cette revue, de la lire et de la faire lire aux jeunes. Elle sera pour tous une source d'enseignements profitables.

Savamment présentée et surtout tout pratique, cette revue constitue une documentation variée et de premier choix pour les agriculteurs, sur tous les problèmes actuels.

Distraignante à la fois par des contes inédits, elle comprend

Centre de Documentation Agricole

72, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Toutes les personnes, agriculteurs ou non, qui s'intéressent aux multiples questions que soulèvent les problèmes agricoles (production, commercialisation, coopération, etc.) sont informées que de nombreux ouvrages, revues et journaux sont à leur disposition au Centre de Documentation Agricole. Ouvert tous les jours de 8 h. à midi et de 14 h. à 18 h. (sauf le samedi après-midi).

Nous rappelons que l'on peut notamment s'y procurer les ouvrages suivants : Almanach Agricole Tunisien (100 fr.); Publications du Service Botanique de Tunisie; « Les Agrumes », de P. Rebou.

plus, les problèmes des « mots croisés agricoles ».

Le Centre de Documentation Agricole, 72 avenue Jules-Ferry, à Tunis, est en mesure de vous faire parvenir régulièrement « L'Observateur Agricole » dès sa parution, pour la somme de 50 francs. Il vous suffira de recopier simplement le bon suivant et de nous l'adresser aussitôt :

BON DE COMMANDE
Je soussigné :

Nom (majuscules).....
Prénom.....
Adresse (complète).....

.....
Je désire recevoir le numéro 1 de « L'Observateur Agricole ». Co-joint 50 francs en espèces ou virement postal, chaque ou mandat au nom de la Fédération des Coopératives Agricoles (C.C.P. Tunis 10306).

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

SUPPRESSION DES DROITS DE DOUANE

Non, non, ne vous réjouissez pas, car ce n'est pas en Tunisie, mais en Egypte, il appert, en effet, d'après une revue suisse, qui se base d'ailleurs sur un récent rapport publié par la Légation de Suisse au Caire, qu'en vue de lutter contre la hausse des prix, l'Egypte soumettra sa politique douanière à une révision. Divers décrets ont été publiés récemment selon lesquels les taxes des marchandises essentielles ont été fortement réduites, voire complètement supprimées. C'est ainsi que par un décret du Conseil des Ministres pris le 25 février 1951, il a été décidé de supprimer les taxes douanières grevant l'importation de pommes et de poires. En outre, les taux des droits ad valorem prélevés sur les marchandises essentielles ont été partiellement réduits. Le décret pris par le Conseil des Ministres égyptien paraîtra prochainement au « Journal Officiel ».

Sur ces 115 milliards, 85 sont commercialisés et 30 constituent la partie destinée à la consommation familiale (Ag. P.).

Le Centre de Documentation Agricole, 72 avenue Jules-Ferry, à Tunis, est en mesure de vous faire parvenir régulièrement « L'Observateur Agricole » dès sa parution, pour la somme de 50 francs. Il vous suffira de recopier simplement le bon suivant et de nous l'adresser aussitôt :

BON DE COMMANDE
Je soussigné :

Nom (majuscules).....
Prénom.....
Adresse (complète).....

.....
Je désire recevoir le numéro 1 de « L'Observateur Agricole ». Co-joint 50 francs en espèces ou virement postal, chaque ou mandat au nom de la Fédération des Coopératives Agricoles (C.C.P. Tunis 10306).

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....

11, RUE DE BRETAGNE

près Avenue Jules-Ferry

V. DE CHRISTMAS

Maison Spécialisée

Cristal de Baccarat

Porcelaine de Limoges

Services unis ou décorés

Argenterie en argent massif

des grandes marques

Faïence

Céramique et nouveautés

parisiennes en exclusivité

Porcelaines à feu et articles

en acier inoxydable garantis

VENTE AU DETAIL

11, RUE DE BRETAGNE

Téléphone : 00-73

مادة لزجة عجيبة حقا !

تونس الفلاحية

عدد ١٣٤
نمن النسخة ١٠ فرنكا
الاشتراك عن سنة : ٣٠٠ فرنكا
توجه الدفعات الى الحساب الجارى
البريدى لجامعة التعااضيات الفلاحية للقطر
التونسي - القنطرة المركزية عدد ١٠٣٠٦
الادارة : شارع جول فيري عدد ٧٢
تونس - تلفون عدد ٤٥ - ٢٦
يوم السبت ٢٩ جمادى الثانية ١٣٧٠
الموافق ٧ افريل ١٩٥١

لسان جامعة التعااضيات الفلاحية للقطر التونسي وجامعتي
التقانات الفلاحية وتقانات الاختصاصيين الفلاحين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.)

وسام الكفاءة الفلاحية

انعمت الحكومة بوسام الكفاءة الفلاحية على الهام الاعز السيد صالح
ابن خليفة عامل صفاس والمجاهد الهام السيد الطيب كيمون الفلاح
بصفاس اللذان احرزوا على رتبة اوفيس من الوسام المذكور والسادة
الاجلاء محمد بن مصباح بن علي بن عبد الفلاح بباطر ورشيد
ابن عصمان العامل والفلاح بزغوان والجيلاني بن رمضان العامل والفلاح
بباطر والحاج السلامي بن عيفة بن علي السلامي الفلاح بالحشة
(عمل جيبانة) ومحمد بن العابد فاضل الفلاح بزغوان وحامد بن
حامد بن الحاج علي المبروك الفلاح بالمستير والطاهر التجار الفلاح
بالقبروان ومحمد المراتب الفلاح والعامل بالقصرين ومحمد صفر
الفلاح بسيد بورويس الذين احرزوا على رتبة شوفالي من الوسام المذكور
فالى حضرتهم « تونس الفلاحية » تقدم تهنيتها الخالصة.

ساحة

لنتحد لنكون اقوياء

علما منذ ثلاثة اسابيع انه على اثر اجتماع انعقد بمدينة الدار البيضاء
من القطر المغربي التحقيق مثل فيه الالة التونسية م.م. ميشال
وتيسير قد استقر الرأي على تأسيس «لجنة دائمة مشتركة بين الصناعات
المتصلة بالخضر التي تهم فراسا والشمال الافريقي»
ولا يسعنا الا ان نعبر عن ارتياحنا لهذا التأسيس الجديد الذي يرمي
لجمع منتجي الخضر والتجربين فيها في الشمال الافريقي وفي فراسا قصد
اقرار قواعد مضبوطة تضمن جودة البضاعة واتقان العرض والبهر على
العمل بها والوقوف عند حددها والسعي علاوة على ذلك في استيفاء
الاسعار واقفة في مستوى معقول يعضها من التدهور والانهار والاجتهاد
في ارتياد اسواق جديدة والقيام بدعاية اشهارية في مختلف الاسواق
العالمية.

وفعلا فاننا نرى سواء أ أحيانا ام كرهنا ان افريقيا الشمالية تألف
منها وحدة اقتصادية متجانسة من حيث منتجاتها وحاجاتها واسواقها
فمن الضروري والحالة ما ذكر تلقاء مزاحمة اجنبية ناشطة لا تعرف
هوادة ولا كلالا ان نرى الاتحاد التين يمد رواقه على الاجزاء الثلاثة
المتألفة منها الكتلة الافريقية الشمالية بما يسمح لها باقتناص اسواق
جديدة هي في حاجة اكيدة اليها لتصرف منتجاتها تصريفا حسنا عائدا
عليها بالفائدة والغنى ، وبدون شك ان الشعور بهذه الضرورة الحمية
يزداد ظهورا يوما بعد يوم بما لا حاجة لزيادة التيسير في شرح فوائده
الواضحة للعيان.

وقد فهم فلاحو القوارص هذه الحقيقة منذ مدة ليست بالقصيرة حيث
الفوا منذ بضعة اعوام لجنة دائمة افريقية شمالية للقوارص اسندت كهاية
رئاستها لصديقنا الحميم السيد نور الدين التراوش الذي هو اشهر من
ان يعرف بين اعيان وفضلاء تونس.

ومنذ قرابة العامين تأسست لجنة اخرى هي لجنة القمح الصلبة التي
اضافت حلقة اخرى لسلسلة نشاطها وورقة اخرى لاوراق خطها من
التجاح والرياح ونعني بذلك ارتباطها بفراسا وما ذلك الا لان المنتجين
قد فهموا انه اذا كان الشمال الافريقي تألف منه وحدة اقتصادية فانه لا
يمكنه ان يستغنى عن فراسا في كل ما يتعلق باختلال الاسواق تلقاء
الكتلات المنتسبة والقوية التي تسعى الدول في تكوينها كل يوم اكثر
من سابقه بينما لم يكن يربط بينها ولم يكن يقرب بينها الا تشابه
الاحتياجات.

ذلك هو سر تأثير التطور وذلك هو عمله الطبيعي الذي لا بد ان
يظهر اثره ولا بد لكل عاقل من مساهمته لكي يمشى مع زمنه ووفق
ما تشير به سنن عصره.

واذا كان الفلاح قد لبث دهرًا طويلا يعمل بمفرده ومنكمشا على
نفسه يبيع نتائجه بدون استعانة باحد فانه قد شعر مع تطور الأزمان
والاحوال بالحاجة للاتصال بغيره والاتحاد مع غيره ، ومن هنا اتت
ضرورة الاتحاد ضمن التقانات والتعااضيات للدفاع عن ثمرات الكد
والسعي وترويجها على اوفق الطرق وباوفر حظ من الربح.
ولقد ابتدأت التقانات ككل شيء في مستهل ضيقة النطاق لا تعدو
حدودها حدود البلد الواحد ثم اخذت تتسع شيئا فشيئا فاجتازت
بسرعة النطاق الاقليمي لتصل للنطاق القومي وهذا النطاق الاخير وان
كان اوسع مما سبقه الا انه هو نفسه قد جاء ما هو فوقه وما هو اكبر
منه واقوى مكانة ونفوذا.

وليسمح لنا قراؤنا الكرام بان نذكرهم اننا قلنا ذلك في نفس هذا
المكان يوم ٢٢ جويلية الفارط.

ولهذا فنحن لا يسعنا الا ان نجذب سعى منتجينا للفلال والخضر
والحبوب ونبارك لهم اتحادهم وتكاتفهم ضمن هيئات صناعية او مشتركة
بين الصناعات ومتربطة هيئاتها بكل من افريقيا الشمالية وفراسا للدفاع
عن مصالحها المشتركة ارتباطا متينا.

وفي رأينا ان هذه هي الوسيلة الوحيدة للكفاح ضد المزاحمة العنيفة
التي تكسر الآن عن انيابها في الاسواق العالمية لانهم يكونون اقوى
وهم متحدون لمجابهة مزاحمتهم ويكونون كذلك اقوى حين يجمعون
وسائلهم ويضمونها لبعضها بعضا واكثر قدرة واستعدادا لارتياح الاسواق
الخارجية والدعاية لبضائعهم ومنتجاتهم وترويجها احسن ترويج ، هذا
بدون ان نتكلم عما تكتسبه اراؤهم واقتراحاتهم من قوة جديدة يزيد
في وزنها تلقاء الحكومات المائلة في الغالب لتجاهل وجودهم في حال
ضعفهم واقتراح كلمتهم والتي لا بد ان تقرأ حسابا لقوتهم التي مبعثها
توحيد الجهود كلما همت بابرام اتفاقات تجارية مع احدى الدول الاجنبية
(تونس الفلاحية)

المتحركة من الانزلاق
لان ميوعته تبقى حسنة
حتى اثناء البرد الشديد.
بفضل امو اكسترا
موتور أوليل لم تعد لحظة
الانطلاق اللحظة العصية
للتشجيع الناقص
والانقراض غير الطبيعي.
صلاية : حتى في السرعة الكبيرة وبأقوى
المحركات فان امو اكسترا
موتور أوليل يقوم بدوره
احسن قيام :
بصفته مصنوعا ليكون
لزوجا حتى في أخرج
الظروف ، فهو يصحب
اكسر من غيره للسحق
والحرارة والصداء.
بقاء طويل : بفضل صفاته الاساسية وحسن
اختيار ملحقاته المنظمة
والمقاومة للصداء امو
اكسترا موتور أوليل يدهن
ويحفظ من البلى

ان اصو ستندار تونس مسرورة بان
تقدم اليكم اليوم اصو اكسترا موتور أوليل
ثمرة خمسين عاما من المباحث التي أجريت في
مخابر اصو ومعاملها للتصفيه لد سائق السيارة
بمادة لزجة مطابقة غاية الانطباق لما تستلزمه
المحركات العصرية.
الوظيفة الاساسية لزيت المحرك هي أن
يكون قشرة مائنة بين اعضاء المحرك المتحركة
لتزليل صعوبة الحركة وتستدرك البلى ، ولتتم
هذه الوظيفة بطريقة ناجحة فانه من المتحتم ان
يكتسب الزيت صفة الميوعة عند هبوط الحرارة
وأن يحتفظ بالخشونة عند صعودها.
هذه الصفات تتبع معيار الخشونة في الزيت.
اذا بينما معيار الخشونة في الزيوت الممتازة
المبعة الآن في السوق يقرب من ١٠٠ يتعدى
معيار اصو اكسترا موتور أوليل ١٢٠
هذه المزية النادرة جعلت من اصو اكسترا
موتور أوليل زيتا ذا مفعول لزج حقيقة عجيب
يضمن لسائق السيارة ٣ فوائد أساسية :
انطلاق سريع : من دورات المحرك الاولى
يمكن اصو اكسترا موتور
اوليل جميع اعضاء المحرك

اصق
الزيت الذي تنتظره !
تقدم



اصق اكسترا
موتور أوليل
الزيت الذي تنتظره !
ذو الفوائد العجيبة